ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Verdun Saint-Hilaire Reims

Question écrite n° 9886

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait qu'elle avait posé, sous la précédente législature, une question écrite concernant le raccordement ferroviaire de Saint-Hilaire-du-Temple, lequel permettrait de créer une liaison ferroviaire directe entre Reims et Verdun. Au bout de deux ans, au moment de l'expiration de la législature, aucune réponse n'avait été fournie. La question fut reposée mais il a fallu recourir à la procédure des questions signalées pour qu'une réponse soit enfin fournie à la question écrite n° 1268 du 24 juillet 2007, laquelle reprenait une précédente question du 12 juillet 2005. Or la réponse évoque l'éventualité d'une desserte de la ligne de Verdun en TGV, ce qui supposerait l'électrification des lignes existantes entre Reims et Verdun, le coût étant bien évidemment prohibitif. L'idée de base n'est cependant pas d'électrifier la ligne en question, mais de permettre l'instauration en gare de Reims d'une correspondance par un train express régional non électrique, assurant alors la liaison directe entre Reims et Verdun. Sur cette base, elle souhaiterait donc qu'il réexamine la question posée afin d'y apporter une réponse dans la logique susvisée.

Texte de la réponse

La mise en place d'une correspondance à Reims entre le TGV et les TER thermiques, permettant d'acheminer directement les voyageurs de Reims à Verdun, nécessite des investissements d'amélioration de la ligne tels que la suppression du rebroussement en gare de Saint-Hilaire, qui devront être précisés. Par ailleurs, la mise en place d'une liaison régionale de voyageurs, et la définition de ses modalités, relève, en vertu de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, dite « loi SRU » relative à la solidarité et au renouvellement urbain, des régions, autorités organisatrices des transports collectifs d'intérêt régional. Il appartient donc aux régions concernées de se prononcer sur cette question.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9886
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6947
Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2858